

Certificat d'Aptitude à Conduire en Sécurité
Recommandation 482 catégorie E :
Engins de transport
Objectif général

- ◆ Etre capable d'assurer le fonctionnement d'un engin de chantier
- ◆ Etre capable de l'utiliser sur la route
- ◆ Respecter les règles de sécurité

Public visé

Toute personne conduisant des engins de chantiers

Pré-requis

- ◆ Être âgé de 18 ans minimum
- ◆ Avoir une bonne compréhension de la langue française
- ◆ Avoir un certificat d'aptitude médicale et psychotechnique attestée par le service de santé au travail
- ◆ Permis B vivement conseillé

Modalités pédagogiques

- ◆ Formation en présentiel, en salle
- ◆ Mise en pratique sur le plateau technique du CFPPA
- ◆ Apports théoriques participatifs
- ◆ Tests blancs

Evaluation

Examen théorique et pratique réalisé par un testeur agréé

Mode de validation

Certifiant

Accès

Métiers de conduite d'engins de transport ou d'extraction transport

Financement

- ◆ Par les OPCO : OCAPIAT ; VIVEA
- ◆ France Travail
- ◆ Individuel

Conditions d'inscription

Prendre contact directement avec le CFPPA

Contact

Formateur référent : Pierre CHAPUSOT
 Directrice : Josiane MOILLERON

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- ◆ Connaître la recommandation CACES R482, les devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins de chantier
- ◆ Effectuer les vérifications avant l'utilisation et les opérations d'entretien de premier niveau, du ou des engins de chantier concernés
- ◆ Maîtriser la conduite en sécurité, du ou des engins de chantier concernés
- ◆ Pouvoir rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions
- ◆ Obtenir son CACES® R482 dans la catégorie E

A RETENIR

Statut	Stagiaire de la formation professionnelle
Dates	Se renseigner auprès du CFPPA
Durée	21 heures
Amplitude	7 heures/jour
Tarif	35€/h
Lieu	CFPPA de la Haute-Marne site de Chaumont
Restauration	Possible sur place
Hébergement	Non proposé
Equipement	Se présenter avec une tenue de travail et EPI (Equipements de Protection Individuelle) : chaussures de sécurité



Validité du CACES : 10 ans

Renouvellement : 3 à 6 mois avant la date d'échéance

PROGRAMME DE FORMATION

- ◆ Connaissances de base du code de la route, responsabilités du conducteur
- ◆ Connaissances de l'engin, risques inhérents au fonctionnement
- ◆ Règles de conduite
- ◆ Pratique : conduite avec une charge, chargement-déchargement
- ◆ Evaluation

EXAMEN CACES

Un test théorique et un test pratique permettront de valider l'acquisition des connaissances et l'aptitude en situation des participants.

La réussite aux tests donnera lieu à la délivrance du certificat.

L'obtention de la partie théorique est commune aux différents types de CACES.

L'autorisation de conduite est délivrée par l'employeur.

En cas d'échec à l'un des deux tests, le candidat dispose de 12 mois pour le repasser.



Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter pour définir les modalités de l'accueil, avec notre Référent Handicap.



Pas de formation CACES E à ce jour

POINTS FORTS du CFPPA

- ◆ Equipe pédagogique expérimentée
- ◆ Formation en lien direct avec le milieu professionnel
- ◆ Partenariats avec la profession
- ◆ Mises en situation professionnelle
- ◆ Modalités d'adaptation du parcours : Plan Individuel de Formation établi après l'entretien de positionnement, et évaluation des acquis en cours de formation permettant d'adapter le parcours individuel de formation



PLAN D'ACCÈS

Sur GPS sélectionner la commune de Choignes Chamarendes - rue du lycée

Sortie 24 - Chaumont
ou
Sortie 7 - Langres Nord
Arrivé à Chaumont
prendre direction Choignes

